

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Date de la convocation :
17/03/2026

Date de l'affichage :
17/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le 21 mars à 10 heures,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de Monsieur André Brundu,

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Philippe Baillet,
Véronique Boniface, Christian Carteyrade, Lydia Demunck, Elodie Dolhadille Jansen, Alexie
Dominguez, Karine Dupont, Léna Foulon, Carine Hanna, Fabian Herrero, Didier Lebois, Kati
Moulet, Gaël Santucci, Tricou Sébastien, Isabelle Pinon, Philippe Tranchant, Laurent Michel
Procurations :

Absents excusés :

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire
de séance : Madame Kati Moulet

Délibération n°D2026_03 : Election des adjoints au maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-7-2,

Vu la délibération n° D2026_02 du 21 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints à 5,

*Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue, sans panachage ni vote
préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de
chaque sexe.*

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

Monsieur Sébastien TRICOU présente une liste composée de :

M. Sébastien TRICOU

Mme Kati MOULET

M. Didier LEBOIS

Mme Lydia DEMUNCK

M. Jean-Jacques ANDRIEU

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

Ont obtenu la liste suivante

Les candidats ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés adjoints.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'élection des adjoints ;

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le préfet du Gard.

Le secrétaire de séance

[Signature]

Le Maire, André BRUNDU

[Signature]